

UNIVERSITÉ LILLE 3  
**GUIDE DU  
DOCTORANT**



# contact

[theses.contact@univ-lille3.fr](mailto:theses.contact@univ-lille3.fr)

# CONTENU

<b>I. LE CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA THÈSE</b>	<b>4</b>
A. Introduction .....	4
B. Le contexte réglementaire .....	4
<b>II. LA STRUCTURE DE LA THÈSE</b>	<b>5</b>
A. Structure de la thèse .....	5
1. La bibliographie .....	5
2. Le format du fichier électronique .....	5
<b>III. LE DÉPÔT DE LA THÈSE</b>	<b>6</b>
A. Avant la soutenance .....	6
B. Après la soutenance .....	6
<b>IV. VALORISATION ET DIFFUSION</b>	<b>7</b>
A. Le signalement des thèses en France .....	7
1. Le SUDOC .....	7
2. STEP .....	7
3. STAR .....	7
4. Theses.fr .....	8
B. Conservation de la thèse .....	8
C. La diffusion .....	8
1. Les obligations réglementaires .....	8
2. Les voies de diffusion retenues par l'établissement de soutenance .....	8
3. Pourquoi et comment choisir de diffuser ? .....	9
D. Notions juridiques liées aux thèses .....	9
1. Plagiat .....	9
2. Thèse confidentielle .....	9
3. Thèse sous embargo .....	9
4. Thèse sous quarantaine .....	9
<b>V. VOS INTERLOCUTEURS</b>	<b>10</b>
A. Nationaux .....	10
1. L'ANRT (Atelier national de reproduction des thèses) .....	10
2. Le CINES (Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur) .....	10
3. TEL .....	10
B. Locaux .....	10
<b>VI. SE FORMER</b>	<b>11</b>

# I. LE CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA THÈSE

## A. INTRODUCTION

Vous êtes inscrit en thèse à l'université Lille 3. Cela signifie que vous êtes rattaché à l'une des écoles doctorales de la région :

- ED SHS
- ED SESAM
- ED SPI



Ecole doctorale régionale Sciences Pour l'Ingénieur  
Lille Nord-de-France - 072

Les modalités données dans ce guide sont propres à l'université Lille 3 et ne dépendent pas de votre école doctorale. Elles ont pour objectif de vous accompagner et de vous éclairer sur le statut de votre thèse, sa rédaction, son dépôt puis sa valorisation après soutenance.

## B. LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le doctorat est régi par les textes suivants :

Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000267752>

Arrêté du 7 août 2006 relatif aux modalités de dépôt, de signalement, de reproduction, de diffusion et de conservation des thèses ou des travaux présentés en soutenance en vue du doctorat :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000635069>

Depuis 2006, tout établissement habilité à délivrer le doctorat peut choisir entre deux modes de dépôt de la thèse : le dépôt sur support papier, ou le dépôt sur support électronique. Selon le cas, la version originelle (document administratif officiel) sera donc la version imprimée ou la version électronique, toute autre version de la même œuvre n'étant ensuite considérée que comme une reproduction. Ce choix se traduit à la fois par une adaptation du circuit local de la thèse et par une définition modulées des formalités à accomplir par le doctorant.

L'université Lille 3 a opté depuis janvier 2012 pour le dépôt électronique de la thèse. Lille 3 demande également une version papier pour archivage dans les bibliothèques des laboratoires.

## II. LA STRUCTURE DE LA THÈSE

### A. STRUCTURE DE LA THÈSE







#### 1. LA BIBLIOGRAPHIE

Vos références bibliographiques (qu'il s'agisse de ressources imprimées ou électroniques, éventuellement consultables sur Internet) doivent être citées dans votre thèse et suivre la même présentation tout au long de votre document. En effet, un travail de recherche qui privilégie la cohérence dans la présentation de ces sources facilite l'identification de celles-ci et leur éventuelle réexploitation par des pairs. Selon la discipline de votre thèse, les pratiques de présentation de la bibliographie peuvent varier. Si votre thèse fait par la suite l'objet d'une publication, il est possible que vous ayez à retravailler votre bibliographie pour répondre aux attentes de votre contexte d'édition.

**BON À SAVOIR** : les logiciels de références bibliographiques (ex : Citavi, EndNote, Mendeley, Refworks, Zotero,...) sont des outils – gratuits ou payants – particulièrement utiles pour l'élaboration d'une bibliographie. Une formation à Zotero est proposée aux doctorants Lille Nord de France, voir la liste des formations en annexe.

#### 2. LE FORMAT DU FICHER ÉLECTRONIQUE

La conservation nationale des thèses passe par leur dépôt au format électronique au CINES (Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur) qui en assure la conservation à long terme. Pour mener à bien cette mission, le CINES a besoin de travailler avec des formats stables et standard. Voici les recommandations en matière de format de fichier à utiliser pour l'archivage de votre thèse :

Type de document	Format	
Texte	Pdf	
Image	Jpeg, jpeg2000 ou png	
Video	Mpeg-4, ogg	
Son	Mpeg-4, ogg, flac, wave	   

Pour les autres types voir <http://www.cines.fr/spip.php?rubrique256&lang=fr> ou s'adresse à l'ANRT ou au SCD

Une nouvelle feuille de style est en cours d'élaboration.

L<sup>A</sup>T<sub>E</sub>X

Des formations vous sont proposées (voir annexes) et vous pouvez vous adresser au SCD de Lille 3.

## III. LE DÉPÔT DE LA THÈSE

### A. AVANT LA SOUTENANCE

Trois mois avant la soutenance, vous devez avoir déposé :

- un exemplaire papier de votre thèse au bureau des études doctorales, destiné à votre laboratoire de rattachement,
- une version électronique, à remettre à l'ANRT qui vous fera signer également la charte de dépôt et l'autorisation de diffusion de votre thèse et vous remettra une attestation de dépôt : ces trois documents doivent ensuite être remis à l'École Doctorale,
- le bordereau d'enregistrement de la thèse sur support électronique, accessible via le site de l'ED SHS, il ne concerne que les doctorants inscrits à Lille 3 :  
<http://esx1gw.scd.univ-lille3.fr/formulaire/formulaireTheses.html>

### B. APRÈS LA SOUTENANCE

Après la soutenance, si votre jury vous a demandé d'apporter des corrections à votre thèse, vous disposerez d'un délai de trois mois pour déposer la version électronique corrigée de votre thèse en remplacement des fichiers précédemment fournis et une nouvelle version papier.

Bordereau d'enregistrement	<ul style="list-style-type: none"><li>• À remplir en ligne et imprimer</li><li>• A remettre à l'ED</li></ul>
Version électronique de la thèse	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conforme à la version de soutenance et au format pdf</li><li>• A remettre à l'ANRT</li></ul>
Autorisation de diffusion	<ul style="list-style-type: none"><li>• A remplir au moment du dépôt</li><li>• A remettre à l'ED</li></ul>
Version papier de la thèse	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conforme à la version électronique</li><li>• A remettre à l'ED</li></ul>

## IV. VALORISATION ET DIFFUSION

### A. Le signalement des thèses en France

Signaler une thèse soutenue est une obligation légale pour l'établissement habilité (cf. Arrêté du 7 août 2006). Le signalement d'une thèse en préparation, lui, est facultatif.

Dans le respect des dispositions réglementaires, l'ABES coordonne le travail des professionnels impliqués dans le circuit de la thèse dans trois applications : le Sudoc, Step et Star, et a développé une interface publique spécifique pour les thèses de doctorat : le moteur de recherche Thèses.fr ([www.theses.fr](http://www.theses.fr)).

#### ■ 1. Le SUDOC

Le Sudoc ([www.sudoc.abes.fr](http://www.sudoc.abes.fr)), Système Universitaire de Documentation, est le catalogue collectif national des établissements de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Première application mise en place par l'ABES en 2000, il comprend plus de 10 millions de notices bibliographiques qui décrivent tous les types de documents (livres, thèses, revues, ressources électroniques, documents audiovisuels, microformes, cartes, partitions, manuscrits et livres anciens...). Le catalogue Sudoc décrit également les collections de revues et journaux d'environ 2 000 établissements documentaires hors enseignement supérieur (bibliothèques municipales, centres de documentation...). Il est le répertoire national des thèses, et porte donc la mission d'un recensement exhaustif de la production doctorale française. Il est consultable librement.

#### ■ 2. STEP, APPLICATION PROFESSIONNELLE DE SIGNALEMENT DES THÈSES EN PRÉPARATION

Le signalement d'une thèse en préparation est une bonne pratique scientifique; il ne garantit pas une quelconque protection ou exclusivité sur le sujet traité. L'intérêt scientifique ou l'originalité d'un sujet déposé relève du dialogue entre le doctorant et son directeur de thèse qui veille à ne pas proposer ou agréer un sujet déjà signalé. L'application Step (Signalement des thèses en préparation) permet aux établissements habilités qui le souhaitent de signaler les thèses en préparation. Successeur du Fichier central des thèses (FCT), qui était limité au secteur des Sciences humaines et sociales, Step permet la saisie des éléments descriptifs de toute thèse en préparation, quelle que soit la discipline.

**A NOTER** : l'ABES est un opérateur technique dans le signalement des thèses en cours. Par conséquent il ne lui appartient pas de se prononcer sur l'intérêt scientifique d'un sujet déposé.

#### ■ 3. STAR (Signalement des thèses, archivage et recherche), APPLICATION PROFESSIONNELLE DE SIGNALEMENT DES THÈSES SOUTENUES DÉPOSÉES SUR SUPPORT ÉLECTRONIQUE

L'application Star doit être utilisée par tout établissement habilité ayant opté pour le dépôt sur support électronique. Star permet :

- d'enregistrer le dépôt de la version d'archivage (et, le cas échéant, de la version de diffusion) de la thèse et de ses métadonnées;
- d'envoyer automatiquement la version d'archivage au CINES (y compris dans le cas d'une thèse non diffusable);
- de lui attribuer un identifiant pérenne facilitant son référencement ;
- d'assurer la visibilité de la thèse dans les interfaces publiques du Sudoc et de Thèses.fr;
- à la demande de l'établissement, de transmettre les métadonnées ou la version de diffusion de la thèse vers d'autres sites qu'il aura désignés.

Theses.fr, moteur de recherche des thèses de doctorat françaises, existe depuis 2011. Il a vocation à recenser les thèses de doctorat en préparation (lorsque les établissements ont choisi d'utiliser l'application Step) et toutes les thèses de doctorat soutenues, quel que soit le mode de dépôt retenu par l'établissement de soutenance. Cette interface est notamment alimentée par les autres applications gérées par l'ABES (Sudoc, Step, Star). Efficacement indexée par les moteurs de recherche du web, elle donne une visibilité accrue à la production doctorale française. Dès lors que le texte intégral est disponible en ligne, un bouton « accéder en ligne » vous y conduit. La version validée par le jury s'affiche en première occurrence.

**A RETENIR :** le signalement de la thèse en préparation (ou sujet de thèse) est facultatif tandis que le signalement de la thèse soutenue est une obligation légale pour tout établissement habilité à délivrer le doctorat (cf. Arrêté du 7 août 2006). L'ABES met à disposition des établissements habilités différentes applications professionnelles pour signaler leurs thèses de doctorat (Step, Star, Sudoc).

Les opérations de description de votre thèse relèvent d'interlocuteurs dédiés au sein de votre établissement de soutenance. Seuls ces interlocuteurs sont habilités à effectuer les vérifications et corrections nécessaires. En cas de réclamation, utilisez la fonctionnalité « signaler une erreur » présente sur chaque notice de thèse dans le moteur Theses.fr : vous serez placé en contact direct avec la personne susceptible d'intervenir sur les données incriminées.

## B. CONSERVATION DE LA THÈSE

La conservation de la thèse est obligatoire, même si le document est soumis à une clause de confidentialité.

Les fichiers que vous fournirez lors du dépôt de votre thèse seront transmis, via l'application Star, au Centre informatique national de l'Enseignement supérieur (CINES), situé à Montpellier. Interlocuteur privilégié de l'ABES dans le dispositif Star de gestion des thèses électroniques, le CINES assure notamment l'archivage pérenne des thèses de doctorat. L'archivage pérenne a trois objectifs principaux : conserver le document, le rendre accessible et en préserver l'intelligibilité. Ces trois services sont conçus sur le très long terme, c'est-à-dire plus de 30 ans. Les enjeux de la conservation sur le très long terme sont ceux liés à l'obsolescence technique. Il est en effet nécessaire de lutter contre l'obsolescence matérielle, l'obsolescence logicielle, l'obsolescence du format de fichier ainsi que la perte de signification du contenu.

L'envoi de la version d'archivage de votre thèse au CINES à partir de l'application Star s'effectue à la condition que le fichier passe avec succès le test FACILE [<http://facile.cines.fr/>]. Le test FACILE consiste à valider, par analyse et expertise, le format d'archivage du CINES. La liste des formats archivables est disponible sur le site du CINES :

<http://www.cines.fr/spip.php?rubrique256>

Si le test n'est pas concluant (fichier mal formé ou non valide), vous pouvez directement faire appel au service d'expertise du CINES (analyse de second niveau, par mail) qui vous aidera à le corriger.

Avant de rédiger votre thèse, allez visiter le site web du CINES et le test FACILE : vous saurez par avance les formats de fichiers utilisables pour le texte, les images ou le son de votre document thèse.

## C. LA DIFFUSION

Après la soutenance vient le temps de la valorisation de votre travail. Diffuser sa thèse permet de la faire connaître au plus grand monde et de faire ainsi avancer la recherche. Certaines dispositions minimales sont définies réglementairement. D'autres sont prévues par l'établissement de soutenance. C'est à vous, ensuite, de décider quels modes de diffusion complémentaires vous souhaitez retenir pour votre thèse.

### ■ 1. LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

La mise à disposition de la thèse à l'intérieur de l'établissement de soutenance est obligatoire (communication sur place, à la bibliothèque, pour une thèse déposée sur support papier ; diffusion via l'Intranet de l'établissement pour une thèse déposée sur support électronique).

Si votre thèse est soumise à une clause de confidentialité, ces dispositions minimales ne seront appliquées qu'à compter de la levée de cette confidentialité.

La reproduction et la diffusion de la thèse sur un autre support que le papier sont, elles, soumises à votre autorisation (toujours sous réserve de l'absence de clause de confidentialité).

### ■ 2. LES VOIES DE DIFFUSION RETENUES PAR L'ETABLISSEMENT DE SOUTENANCE

La diffusion par Internet à Lille 3 se fait via le portail des thèses du CCSD TEL. Une collection spécifique au thèses de Lille 3 a été mise en place ([http://tel.archives-ouvertes.fr/view\\_by\\_stamp.php?&halsid=riu43a69s3ab6inirdpo8e3j12&label=THESES-LILLE3&langue=fr&action\\_todo=browse\\_byDate](http://tel.archives-ouvertes.fr/view_by_stamp.php?&halsid=riu43a69s3ab6inirdpo8e3j12&label=THESES-LILLE3&langue=fr&action_todo=browse_byDate)) mais la thèse est visible et indexée partout.

**BON À SAVOIR :** la version transmise automatiquement par Star à TEL est dotée d'un logo spécifique attestant son caractère officiel (version de la thèse qui a donné lieu à la délivrance du diplôme).

La version papier est confiée aux bibliothèques d'UFR qui en assure la diffusion dans les conditions demandées par le doctorant.



### ■ 3. POURQUOI ET COMMENT CHOISIR DE DIFFUSER ?

Certains craignent que la diffusion de leur thèse facilite le plagiat ou empêche la publication ultérieure chez un éditeur commercial. Ces craintes sont aujourd'hui de moins en moins fondées.

→ Plus un texte est référencé et visible sur Internet, plus il est difficile de le plagier. En effet, la date de dépôt dans une archive ouverte (par exemple) fait foi et permet de prouver juridiquement la paternité de son œuvre. De plus en plus d'établissements se dotent d'ailleurs d'un logiciel anti-plagiat et/ou d'une charte anti-plagiat signée par l'étudiant qui dépose son travail de recherche en vue de sa validation.

→ Le fait de publier sa thèse sur Internet n'empêche pas de la publier chez un éditeur commercial.



a) Le service « Thèses à la carte » de l'ANRT

Ce service de l'ANRT [<http://www.diffusiontheses.fr/>] permet, après signature d'un contrat de diffusion, l'impression de la version de soutenance dans un format livre. L'impression se fait à la demande et l'ANRT se rémunère à la vente de la thèse publiée.

b) La diffusion commerciale

Elle s'effectue après signature d'un contrat de diffusion auprès d'un éditeur commercial. Des modifications peuvent alors être apportées au contenu de la thèse. Soyez vigilants : ne signez pas de contrat d'exclusivité si vous souhaitez pouvoir diffuser votre thèse par un autre biais.

#### **BON À SAVOIR :**

Chaque support de diffusion envisagé doit donner lieu à une autorisation particulière de votre part.

## **D. NOTIONS JURIDIQUES LIÉES AUX THÈSES**

### ■ 1. PLAGIAT

Fait de recopier l'œuvre de quelqu'un sans citer sa source (appropriation indue de l'œuvre d'un autre). Le plagiat est le fait de recopier l'œuvre de quelqu'un sans citer sa source : c'est une appropriation de l'œuvre d'autrui qui contrevient au code de la propriété intellectuelle. Il est à bannir de tout travail de recherche. C'est également un délit pour lequel vous pouvez déposer un recours si vous en êtes victime.

### ■ 2. THÈSE CONFIDENTIELLE

Pour qu'une thèse soit confidentielle, une demande spécifique doit être faite avant la soutenance au directeur de l'établissement qui, après avoir pris l'avis des membres du jury, peut reconnaître le caractère confidentiel de la soutenance et prendre des mesures pour que ce document ne soit pas communiqué à des tiers. C'est au responsable de l'établissement délivrant le titre de docteur qu'il revient de décider de la confidentialité d'une thèse, ainsi que de la durée de cette confidentialité. La demande de confidentialité peut émaner du doctorant lui-même ou de son jury. Une thèse soumise à une clause de confidentialité ne pourra être diffusée, reproduite, communiquée pendant la durée de confidentialité définie, quand bien même le docteur, en tant qu'auteur, le souhaiterait. Comme toute thèse soutenue, elle est obligatoirement signalée dans le Sudoc et dans Thèses.fr avec la mention de sa confidentialité et de la durée de celle-ci.

### ■ 3. THÈSE SOUS EMBARGO

Le doctorant est l'auteur de la thèse ce qui lui donne les droits d'exploitation de son œuvre. Celui-ci a donc la faculté de différer la diffusion hors de son établissement de son travail en décidant d'un embargo lors de la signature du contrat de diffusion avec son établissement de soutenance. Cet embargo lui laisse la possibilité de négocier un contrat avec un éditeur commercial éventuel. Cette limitation relève du droit patrimonial de l'auteur et n'est pas limitée dans le temps.

### ■ 4. THÈSE SOUS QUARANTAINE

Pour permettre de répondre aux attentes des doctorants qui sont en cours d'édition commerciale de leurs thèses, l'Université Lille 3 propose une mise en quarantaine de votre thèse. A votre demande, votre thèse sera protégée pour un délai maximum de 5 ans : elle ne sera consultable qu'avec votre autorisation. Afin que ce système reste possible, nous vous remercions de laisser une adresse mail valide durant la durée de votre quarantaine afin que l'on puisse vous joindre.



## V. VOS INTERLOCUTEURS

### A. NATIONAUX

#### ■ 1. L'ANRT (Atelier national de reproduction des thèses)

Créé en 1971 par le Ministère de l'Éducation Nationale, l'Atelier National de Reproduction des Thèses (ANRT) reproduit, sous différents supports (imprimés, microfichés et électroniques) les thèses soutenues en France dans toutes les disciplines, et assure leur diffusion tant institutionnelle que commerciale en France et à l'international. Située depuis le 1er janvier 2011 sur un site unique dans la région lilloise (Villeneuve d'Ascq) c'est une structure spécifiquement dédiée à la diffusion de la recherche universitaire française. Près de 200 000 titres sont à ce jour référencés.

##### **BON À SAVOIR :**

- le catalogue général reprend toutes les thèses reproduites depuis la création de l'ANRT et disponibles sous forme de microfiches
- le catalogue « Thèse à la carte » reprend 7 000 titres pour lesquels la commande est possible en format livre (service payant)

#### ■ 2. Le CINES (Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur)

C'est un établissement public national, basé à Montpellier et placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il a deux missions stratégiques nationales. La première porte sur le calcul intensif, la seconde sur l'archivage pérenne. Dans ce cadre il œuvre pour conserver à long terme le patrimoine numérique. L'archivage est un paramètre essentiel de toute politique de dématérialisation et de numérisation des informations.

#### ■ 3. TEL

Le serveur TEL (Thèses en ligne) est produit par le CCSD (Centre pour la communication scientifique directe) du CNRS et a pour objet de promouvoir l'auto-archivage en ligne des thèses de doctorat notamment. Il ne constitue pas un outil de production des thèses mais un site de collecte et de diffusion de ces documents. Chaque docteur peut librement déposer sa thèse via ce serveur. Il faut s'enregistrer sur le site. Seule une modération portant sur les informations administratives et bibliographiques est effectuée. Aucune évaluation scientifique de la thèse n'est effectuée.

##### **BON À SAVOIR :**

Comme pour toute archive ouverte, le dépôt sur TEL est définitif, aucun retrait n'est effectué après la mise en ligne.

### B. LOCAUX

Tout au long de la préparation de votre thèse, vous serez amenés à entrer en contact avec des interlocuteurs dédiés. Il est important pour vous de bien identifier leurs rôles respectifs :

- Le service de la scolarité : pour votre inscription administrative en thèse obligatoire chaque année et tout au long de vos années de préparation de votre travail, jusqu'à la soutenance ; (localisation : Maison de l'étudiant niveau Forum+1)
  - Le service des études doctorales : pour votre admission en doctorat, l'organisation de votre formation doctorale, le suivi de la préparation de votre travail, jusqu'à l'organisation de votre soutenance; (localisation : bâtiment F)
  - L'ANRT (Atelier National de Reproduction des thèses) pour la reprographie de votre thèse et le dépôt électronique obligatoire ; (localisation : bâtiment E)
  - La bibliothèque de votre établissement de soutenance (Service commun de la documentation, centre de documentation ou bibliothèque selon les cas) : pour vos recherches bibliographiques, l'aide à la recherche, l'accès à la documentation papier et à la documentation électronique, les éventuelles formations dispensées en lien avec le service de la formation des études doctorales et le département « Carrières et Emplois », le dépôt de la thèse. (localisation : Forum)
- => Vous pouvez demander toutes les précisions utiles à ces services via une adresse unique, l'interlocuteur le plus directement concerné vous répondra : [contact.theses@univ-lille3.fr](mailto:contact.theses@univ-lille3.fr)

La liste des formations méthodologiques proposées aux doctorants pour 2013-2014 se trouve en annexe.

## VI. SE FORMER

Pour 2013-2014 les formations suivantes sont mises en place par les Services Communs de la Documentation des universités régionales.

Inscriptions obligatoires sur : <http://formadoc.pres-unif.fr/>

➤ Maîtriser l'information scientifique : de la recherche à la publication :

- Veille et stratégie de recherche documentaire  
Session ED SHS : 04/02/2014 après-midi
- Gérer efficacement sa documentation avec Zotero  
Session sciences humaines (Lille) : 18/02/2014 matin  
Session sciences humaines (Arras) : 23/05/2014 matin
- Structuration d'un document numérique et circuit de la thèse  
Session Lille 3 : 04/03/2014 après-midi
- Protéger et diffuser sa thèse : droits et devoirs des auteurs  
Session unique à Lille : 27/05/2014 après-midi
- Améliorer ses chances d'être publié : pourquoi ? Comment ?  
Session unique à Lille : 21/01/2014 après-midi

➤ LaTeX

- Débuter LaTeX en douceur  
Session unique de 5 journées : 17 et 18 /12/2013, 13, 15 et 17/01/ 2014
- Composition efficace du mémoire de thèse (et autres documents) avec LaTeX  
Session unique de 5 journées : 15, 16 et 18 /04/2014, 12 et 14 /05/ 2014
- Formation LaTeX en Anglais  
Session unique de 5 journées : 10, 13, 25, 26 et 27/06/2014

